

Conférence de presse sur la protection de l'enfance

Mardi 20 septembre à 15h30

Discours de Monsieur Georges Siffredi

Président du Département des Hauts-de-Seine

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis heureux de vous accueillir cet après-midi, pour vous présenter la stratégie de notre Département en matière d'aide sociale à l'enfance.

Je salue chaleureusement le professeur Marcel Rufo, qui nous accompagne depuis plus d'un an dans le travail d'élaboration du projet de la Maison de l'avenir, que nous allons vous présenter dans un instant, Renaud Pellé, le directeur de la délégation départementale de l'ARS, avec laquelle nous entretenons des relations étroites et constructives, ainsi que l'ensemble de nos partenaires qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance.

Je tiens à remercier chacun pour son engagement aux côtés du Département, et à souligner d'emblée cette dimension partenariale forte, qui est au cœur de la politique que nous mettons en œuvre pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants qui nous sont confiés : elle est la condition *sine qua non* de réussite de nos actions, et vous verrez que la feuille de route que je vous présente aujourd'hui s'appuie sur des partenariats nombreux et complémentaires.

Cette feuille de route a un objectif clair : construire une offre de prise en charge la plus complète et la plus adaptée aux besoins des enfants et des jeunes suivis au titre de l'ASE, et tout mettre en œuvre pour que ces mineurs, éprouvés par un début de vie particulièrement difficile, retrouvent les mêmes chances de réussite que tous les autres enfants.

Pour cela, la feuille de route que nous nous sommes fixée articule trois volets complémentaires :

Premièrement : poursuivre et intensifier l'effort que nous avons engagé pour améliorer en permanence nos dispositifs d'accompagnement et pour augmenter nos capacités d'accueil.

Deuxièmement : valoriser les professionnels qui interviennent dans le champ de l'ASE, qui font au quotidien un travail remarquable alors que les conditions sont de plus en plus difficiles. Comme partout en France, nous faisons face à des difficultés de recrutement, et nous voulons renforcer l'attractivité de ces métiers en tension, au sein de l'administration départementale comme chez nos partenaires associatifs.

Et puis, le troisième volet, c'est celui de l'innovation : dans bien des domaines, notre Département a su faire preuve d'innovation, et s'est montré capable d'impulser des politiques fortes et ambitieuses, qui ont été ensuite reprises ou imitées par d'autres. Eh bien, cette exigence d'innovation et d'audace, je veux que nous la portions dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, pour inventer de nouvelles réponses, à l'image du projet de la Maison de l'avenir.

Mais avant de présenter plus en détails cette feuille de route, permettez-moi de rappeler brièvement le contexte dans lequel elle s'inscrit :

- L'aide sociale à l'enfance dans les Hauts-de-Seine, ce sont 6 078 enfants et jeunes suivis en 2021 :
 - 2 695 mineurs pris en charge au titre d'une mesure d'éducation préventive à domicile,
 - et 3 383 enfants confiés à l'ASE ; nous en comptons 2 688 en 2015, ce qui représente, en 6 ans, une augmentation de 26%.
- En 2021 toujours, nous avons consacré à l'ASE un budget de 212 millions d'euros, soit 23% des moyens que nous allouons à nos politiques de solidarités, qui représentaient un total jamais atteint de 927 millions d'euros.
- Pourtant, malgré les moyens mobilisés, qui témoignent de notre volontarisme, force est de constater que, dans les Hauts-de-Seine comme partout en France hélas, et particulièrement dans les départements de la petite couronne, les dispositifs d'accueil sont en tension et peinent à répondre à l'ensemble des situations. Le taux d'établissements dans nos territoires est historiquement plus faible que dans le reste de la France métropolitaine, en raison notamment de la pression foncière particulièrement forte dans nos villes. L'augmentation du nombre d'enfants confiés – alimentée notamment par l'explosion du nombre de mineurs non-accompagnés qui a augmenté de 280% entre 2015 et 2021 – renforce cette difficulté structurelle, à laquelle s'ajoutent des problèmes de recrutement et un déficit d'accompagnements spécifiques adaptés à des publics très différents.

Nier cette réalité, qui s'impose malheureusement à tous les acteurs de l'ASE, ne servirait à rien. Ce serait au contraire un obstacle à toute mise en œuvre d'actions efficaces et pérennes pour offrir à ces enfants les solutions qu'ils méritent.

C'est pourquoi le premier volet de notre stratégie s'attaque de front à cette problématique. Pour libérer la tension qui pèse sur nos établissements, nous créerons à terme 600 places d'accueil supplémentaires.

Nous n'avons pas de baguette magique, et il ne suffit pas de dire que nous augmentons notre capacité d'accueil pour que ces places soient aussitôt disponibles dès demain matin. Mais nous avons un plan d'action pluriannuel précis qui, de 2022 au début de l'année 2026, va progressivement augmenter de près de 50% notre capacité en structures de placement, puisque nous disposons aujourd'hui de 1 273 places en pouponnières, en maisons d'enfants à caractère social, en services d'accueil d'urgence et en unités d'hébergement diversifié.

Ce plan d'action se veut à la fois quantitatif, avec l'ouverture d'un maximum de places, et qualitatif, avec des établissements adaptés à la diversité des situations que nous devons prendre en charge, notamment les fratries, les mineurs en situation de handicap psychique ou psychomoteur, ou encore les jeunes en situation d'échec et de rupture sociale.

Ainsi, nous allons renforcer notre capacité d'accueil des fratries, pour éviter les séparations douloureuses, alors que nous sommes trop souvent confrontés à la difficulté de trouver des places dans un même établissement pour des enfants d'âges et de sexes différents :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social sera implantée à Rueil-Malmaison, proposant 25 places et ouvrant des possibilités nouvelles pour les fratries ; cette MECS sera aménagée sur un site du Département, avec un projet de démolition-reconstruction, et une ouverture prévue en 2026.
- En lien avec SOS Village d'Enfants, nous allons ouvrir un nouveau village d'une capacité d'une dizaine de places, qui sera situé dans les Hauts-de-Seine ou à proximité, dans l'ouest des Yvelines.
- Enfin, avec les Orphelins Apprentis d'Auteuil, nous travaillons à l'ouverture d'un établissement de 6 places qui sera, lui aussi, dédié à l'accueil des fratries.

Dans le domaine du handicap, un institut médico-éducatif verra le jour dans un autre site départemental que nous réhabiliterons à Villeneuve-la-Garenne, à destination de mineurs souffrant de troubles du spectre autistique. Ce projet est conduit en lien étroit avec les équipes de l'ARS, Monsieur le Directeur départemental, et je m'en réjouis : 34 enfants et adolescents pourront être accueillis dans ce nouvel établissement, qui devrait ouvrir ses portes au second semestre 2023 ou au début de l'année 2024.

Je tiens à ce qu'aucun des enfants placés sous notre protection ne se retrouve dans une situation sans issue, et cette exigence est particulièrement vive pour celles et ceux que les établissements que l'on pourrait qualifier de classiques ne peuvent accueillir dans de bonnes conditions, en raison de l'encadrement renforcé qu'ils nécessitent. Pour prendre en charge ces jeunes dont le comportement entraîne des ruptures de parcours, nous avons lancé en juin dernier un appel à projet pour la création de 50 places supplémentaires, qui seront réparties dans de petites unités de 5 à 6 jeunes, dotées d'un encadrement socio-éducatif renforcé.

En complément de cette adaptation de l'offre de prise en charge aux besoins spécifiques des mineurs confiés, nous poursuivons le travail très largement engagé pour disposer de places, à destination de jeunes de 16 à 21 ans, dans des résidences adaptées ou dans des logements en semi-autonomie dans le diffus, avec des équipes dédiées qui mettent en œuvre un accompagnement personnalisé. Pour cela, nous avons accompagné les lauréats de l'appel à projet de 2020, pour la création de 224 places supplémentaires, en mettant à leur disposition une quarantaine de logements relevant du patrimoine départemental, ainsi que du foncier, et nous avons lancé, en juin 2022, un nouvel appel à projet pour la création de 250 nouvelles places.

Ces solutions d'hébergement, qui favorisent progressivement l'autonomie des jeunes accompagnés et s'inscrivent dans l'élaboration d'un véritable parcours d'insertion sociale et professionnelle, sont d'autant plus importantes que notre Département propose systématiquement, et depuis longtemps déjà, un « contrat jeune majeur » à tous les jeunes qui nous sont confiés, lorsqu'ils atteignent leur majorité. Nous n'avons pas attendu que la loi de février 2022 relative à la protection des enfants rende ces dispositions obligatoires pour les mettre en œuvre : nous comptons actuellement 900 contrats en cours, et nous veillons à la continuité des parcours grâce à une bonne articulation entre les dispositifs spécifiques à l'ASE et le droit commun, notamment en matière d'apprentissage.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la stratégie que nous portons est déterminée : elle vise à prendre en compte l'ensemble du champ de la protection de l'enfance, pour renforcer le suivi pluridisciplinaire des enfants et des jeunes, pour augmenter nos capacités d'accueil, et pour adapter les solutions d'hébergement à la diversité des situations.

Mais elle veille aussi à s'assurer que les enfants de l'ASE bénéficient, comme tous les enfants de notre Département, de l'offre éducative, culturelle et sportive particulièrement riche que nous déployons dans les Hauts-de-Seine. C'est un point auquel je tiens tout particulièrement. Je veux que chaque enfant qui nous est confié puisse pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière, qu'il ait l'occasion, en fonction de ses goûts et de ses centres d'intérêt, d'assister à un concert, une représentation de théâtre, une rencontre sportive, qu'il découvre nos musées et nos parcs. Cela suppose la mise en place de dispositifs de médiation adaptés, et les équipes du Département sont mobilisées pour que la politique que nous portons en faveur de la « culture pour tous » et du « sport pour tous » prenne véritablement son sens dans le domaine de la protection de l'enfance, et contribue à valoriser les réussites de ces jeunes et à développer la confiance en soi.

Ce travail que nous menons pour améliorer les conditions de prise en charge des enfants de l'ASE, du tout-petit à l'adolescent et jusqu'au jeune majeur, ne sera malheureusement pas suffisant si nous ne parvenons pas à renforcer l'attractivité des métiers du secteur sanitaire et médico-social, et à faciliter le quotidien de toutes les personnes qui font, sur le terrain, un travail formidable, même s'il est éprouvant, nous en avons bien conscience.

C'est le deuxième volet de notre stratégie, et nous mobilisons pour cela deux leviers.

Tout d'abord, nous nous engageons pour améliorer les conditions de travail de nos agents départementaux car, pour le bien-être des enfants, il est de notre responsabilité de s'assurer du bien-être de ceux qui travaillent à leurs côtés.

Notre premier objectif, c'est de réussir à recruter davantage de travailleurs sociaux, sur un marché de l'emploi extrêmement tendu. Depuis septembre 2021, grâce aux efforts engagés en ce sens, nous avons réussi à procéder à 245 recrutements au sein du pôle Solidarités, dont 150 ont été affectés dans nos services sociaux de proximité, au sein de la direction des solidarités territoriales. Nous renforçons également nos effectifs en psychologues, avec 9 recrutements en cours, afin de porter à 15 personnes

Seul le prononcé fait foi

l'équipe permanente du Département, et d'être ainsi en mesure d'apporter des réponses mieux adaptées à la prise en charge de jeunes présentant des besoins spécifiques.

Assez logiquement, cette dynamique de recrutement permet de créer un cercle vertueux, puisqu'en allégeant à terme la charge de travail de chacun, elle améliorera l'attractivité de notre Département, et permettra d'attirer davantage de professionnels.

Cet effort sur l'attractivité passe aussi par un effort financier, dans le cadre de la revalorisation annoncée en février dernier par le Premier ministre Jean Castex à Châtenay-Malabry, et qui concerne les métiers de l'accompagnement social et médico-social. Dans notre Département, ce sont plus de 700 agents qui en bénéficieront, avec une rétroactivité au 1^{er} avril dernier. Cela représente, pour chaque agent concerné, une revalorisation de 183€ nets par mois, et une enveloppe annuelle de 1,8 million d'euros pour le Département.

Nous avons pris également des mesures pour revaloriser plus spécifiquement le métier d'assistant familial, une profession en pleine crise de vocation, dont le rôle est pourtant essentiel dans le secteur de la protection de l'enfance : les 325 assistants familiaux qui travaillent pour le Département permettent d'accueillir 666 enfants, et constituent une alternative particulièrement précieuse, dans un environnement familial rassurant pour les enfants, au placement en structures spécialisées. Nous voulons augmenter notre capacité de prise en charge dans ce cadre familial, notamment pour les enfants les plus jeunes, et renforcer notre maillage territorial, afin de disposer de davantage d'assistants familiaux dans notre Département et dans les départements proches.

A partir du mois d'octobre, conformément aux dispositions votées hier par les conseillers départementaux réunis en Commission permanente, ces assistants familiaux bénéficieront d'une prime tenant compte de l'ancienneté, à laquelle viendra s'ajouter une prime complémentaire pour celles et ceux qui sont titulaires du diplôme d'Etat. Cela représente une dépense de l'ordre d'un million d'euros par an : le diplôme d'Etat donnera droit à une prime mensuelle de 54€ et, selon l'ancienneté, un assistant familial pourra percevoir jusqu'à 326€ bruts de plus par mois.

Parallèlement à ces mesures de revalorisations salariales, nous renforçons nos dispositifs de formation continue des assistants familiaux, avec des temps réguliers dédiés à l'analyse des pratiques professionnelles et des difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés, ainsi que la mise en place de référents auxquels ils pourront s'adresser directement.

Au-delà du travail de fond que nous menons pour soutenir nos agents du Département, le second levier sur lequel nous agissons, c'est le soutien à nos partenaires associatifs autorisés que nous renforçons pour mobiliser tous les acteurs du domaine de la protection de l'enfance.

Là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque dans le cadre de la revalorisation dite Castex, ce sont 4,6 millions d'euros dès cette année, en 2022, et 6,5 millions d'euros en année pleine, que nous dépenserons pour compenser les revalorisations salariales prévues.

Je tiens à nouveau à saluer la présence de nos partenaires dans la salle, avec lesquels nous conduisons un travail commun dans l'intérêt des enfants.

Pour renforcer l'efficacité de ces partenariats, nous avons fait le choix de mettre en place des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Nous avons d'ailleurs signé avec la fondation des Apprentis d'Auteuil le premier d'entre eux en février dernier, pour un montant de 80 millions d'euros.

Ces contrats, concertés, font l'objet d'un travail préparatoire minutieux, en fonctionnement comme en investissement, pour structurer une politique de projets globale et cohérente à l'échelle de l'ensemble du Département. En créant une trajectoire budgétaire pluriannuelle, ils donnent de la visibilité à nos partenaires, ainsi qu'une plus grande autonomie de gestion, qui va de pair avec des contrôles renforcés. Ces contrôles ne s'inscrivent pas dans une logique de défiance, mais bien dans une logique d'évaluation des actions menées autour du souci partagé d'amélioration constante. Ainsi, le Département remplit pleinement son rôle de garant de l'efficacité de l'action publique.

Vous l'aurez compris : ce deuxième volet de notre stratégie est essentiel, car il valorise une ressource sans laquelle, quels que soient les moyens que nous déployons, rien ne pourrait être fait : la ressource humaine. Le rôle des agents du Département et de tous ceux qui travaillent auprès des enfants chez nos partenaires est essentiel, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour les accompagner au mieux. Ces mesures de revalorisation et d'accompagnement sont assurément méritées et nécessaires, et marquent la reconnaissance de la collectivité envers celles et ceux qui œuvrent au quotidien, avec compétence et dévouement, pour la protection de l'enfance dans les Hauts-de-Seine.

J'en arrive à présent au troisième volet de notre stratégie, qui témoigne tout particulièrement, je crois, de ce qui fait l'ADN des Hauts-de-Seine et qui, dans le domaine des solidarités, peut être résumé par cette formule que j'ai employée dès ma réélection à la tête de notre Département, en juillet 2021 : « innover pour mieux protéger ».

Oui, nous remettons en question nos pratiques, nous lançons des expérimentations, nous initions des projets inédits, nous faisons bouger les lignes, en lien avec nos partenaires, pour adapter nos politiques publiques à l'évolution du contexte dans lequel elles s'inscrivent, et nous assurer qu'elles répondent pleinement aux objectifs fixés.

C'est cet esprit qui nous a conduit à mettre en place le « passeport pour l'autonomie », une application pour smartphone qui proposera aux jeunes de 16 à 25 ans, et notamment aux plus fragilisés, un portail d'informations sur la scolarité, la santé, l'emploi, la mobilité ou encore les loisirs, tout en simplifiant les contacts entre les jeunes de l'ASE et les équipes en charge de leur suivi. Cette initiative, qui sera opérationnelle début 2023, a d'ailleurs été lauréate de l'appel à projet national sur la transformation numérique des territoires.

C'est cet esprit, encore, qui a présidé à la création de l'Institut du psycho-traumatisme de l'enfant et de l'adolescent, avec nos collègues des Yvelines et en partenariat étroit, là encore, avec l'ARS, pour améliorer la prise en charge psychologique et médicale des mineurs, trop souvent défaillante. Adossé au centre hospitalier de Versailles, cet Institut a pour ambition de devenir un lieu de référence en pédopsychiatrie, pour à la fois former les professionnels de l'enfance, conduire des projets de recherche et contribuer à l'innovation thérapeutique, et proposer des parcours de soins coordonnés avec l'offre médico-psychologique de droit commun ainsi que les différents dispositifs de suivi mis en place par l'ASE. Les prises en charge, qui ont débuté en avril, se développent progressivement car il est nécessaire de former, en parallèle, nos personnels pour qu'ils puissent orienter les jeunes.

C'est encore cet esprit d'innovation qui anime la « Maison de l'avenir » que nous avons imaginée sous l'autorité scientifique du professeur Marcel Rufo, qui vous présentera en détail la philosophie et les enjeux de ce nouvel établissement.

A la fois accueil de jour et lieu d'hébergement pour des adolescents de 12 à 18 ans, il mettra en œuvre une approche inédite associant le soin médico-psychologique avec un accompagnement fort en matière socioéducative et scolaire, et portera une attention particulière aux pratiques culturelles et sportives, dont nous savons combien elles sont essentielles à l'épanouissement de chacun.

Cette « Maison de l'avenir », dont le nom traduit notre volonté d'aider chacun de ces enfants à grandir et à se construire, répond à un besoin essentiel : lutter contre la déscolarisation des enfants de l'ASE, qui sont trois fois plus nombreux à avoir quitté l'école à 16 ans que les autres enfants.

Un tel constat est inacceptable, et la Maison de l'avenir a l'ambition de mobiliser l'ensemble des leviers dont nous disposons pour prévenir les situations de décrochage scolaire, et mettre en œuvre de façon coordonnée un accompagnement global pour accompagner et soutenir ces jeunes adolescents sur le chemin de la réussite.

Nous allons lancer un appel à projet pour choisir le partenaire qui assurera le fonctionnement de ce nouvel établissement, afin de travailler avec lui sur le projet bâtementaire, en veillant à rendre les lieux les plus familiaux possible, avec des unités de vie de petite taille, des aménagements intérieurs reproduisant une organisation d'appartement et un mobilier chaleureux.

Cette Maison s'installera à Nanterre, dans un quartier résidentiel, sur une parcelle appartenant au Département de près de 2.500 m², située rue des Goulvents, avec une annexe à proximité dans une maison de ville entièrement rénovée.

Nous prévoyons d'ouvrir l'annexe dès la fin de l'année 2023, pour en faire en quelque sorte la préfiguration de la Maison de l'avenir qui, compte tenu des délais des travaux – puisque le projet architectural prévoit la démolition-reconstruction du grand bâtiment situé sur le terrain principal – ouvrira ses portes à la fin de l'année 2025. Elle sera alors en capacité d'accueillir 30 adolescents en internat, et 40 adolescents en accueil de jour, et nous espérons pouvoir mettre en place, en partenariat avec l'ARS, une unité de soins pédopsychiatriques renforcés de six lits d'hospitalisation temporaire pour des courts séjours.

Un comité scientifique indépendant sera installé, qui sera chargé d'assurer l'évaluation des dispositifs mis en place, d'identifier les leviers de réussite et de préconiser, le cas échéant, les adaptations et les évolutions nécessaires pour garantir leur pleine adéquation avec les objectifs que nous nous fixons. Avec Marcel Rufo, nous tenons tout particulièrement à cette instance, qui permettra de disposer d'un retour d'expérience documenté scientifiquement, indispensable pour pouvoir reproduire ce modèle innovant dans d'autres structures et, nous l'espérons vivement, dans d'autres départements.

Ce projet de Maison de l'Avenir est un symbole de notre ambition en matière de protection de l'enfance, en veillant à placer l'enfant au cœur de nos réflexions et de nos actions.

Nous avons un cap clair, et nous nous engageons à mobiliser les moyens nécessaires pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route, et pour que chaque enfant, quelle que soit sa situation particulière, bénéficie d'un cadre adapté pour s'épanouir et construire sereinement son avenir.

Tous les projets que nous portons, les moyens financiers que nous consacrons, le travail que nous réalisons avec nos partenaires, et les innovations que nous impulsions, sont guidés par cet objectif crucial.

Avec cette stratégie de protection de l'enfance, j'en suis convaincu, nous réussirons à relever, dans les Hauts-de-Seine, ce défi essentiel pour notre société.



www.hauts-de-seine.fr

